



www.sante-environnement-jura.fr

# LA LETTRE

N° 2024 12

9 AVRIL 2024

## Macron veut lutter contre l'infertilité, sans s'attaquer aux pollutions.

C'est le titre d'un article de Lorène LAVOCAT journaliste à Reporterre dont nous vous donnons de larges extraits ci-après.

Près de 3,3 millions de personnes sont infertiles en France. - Unsplash/CC/ Aditya Romansa

Le président dit vouloir lutter contre la baisse de la fécondité en France. Il a pourtant peu agi contre les polluants environnementaux, responsables d'une hausse de l'infertilité.

Contre l'infertilité, Macron n'est pas très fécond. Lors d'une conférence de presse le 16 janvier, Emmanuel Macron a annoncé — non sans un paternalisme fleurant bon le siècle passé — la création d'un « grand plan » pour lutter contre « le fléau de l'infertilité ». Une annonce qui n'en est pas vraiment une, puisque ce programme remonte... à 2021. Surtout, le président de la République a omis un élément essentiel : depuis sept ans, sa politique — notamment sanitaire et agricole — fait fi de la santé reproductive des Français et Françaises.

Lutte contre l'alcoolisme et l'obésité, baisse de notre exposition aux pesticides... « *Tout ce qui va dans le sens d'une meilleure santé globale et d'une meilleure prévention n'est pas la priorité du gouvernement* », tranche Nicolas Namur, président de l'Atelier de santé urbaine.

Le constat est pourtant clair : outre le recul de l'âge de la maternité « *[les] facteurs environnementaux sont également à l'origine de la hausse de l'infertilité* », reconnaissait un rapport commandé par le ministère de la Santé et remis en février 2022. Parmi les études citées, une méta-analyse réalisée en 2017, qui montrait un déclin de plus de 50 % de la con-

centration spermatique chez les hommes des pays industrialisés entre 1973 et 2011. « *Les produits chimiques jouent un rôle causal majeur dans ce phénomène* », confirmait à Reporterre la chercheuse Shanna H. Swan, à l'origine de l'analyse.

### Un silence assourdissant

Pour nombre d'experts en effet, plus de place au doute. Bisphénol, phtalate, parabènes, composés perfluorés, pesticides : ces substances chimiques omniprésentes, dont la structure est proche d'une hormone, « *altèrent les fonctions du système endocrinien et, de ce fait, induisent des effets néfastes dans un organisme intact ou chez sa progéniture* », selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Au-delà de la qualité du sperme, les perturbateurs endocriniens pourraient avoir de multiples effets néfastes sur notre santé reproductive. Parmi les conséquences possibles surveillées par Santé publique France : puberté précoce, endométriose, surpoids. Autant de facteurs pouvant diminuer notre fécondité.

Bref, les études scientifiques s'empilent dans un silence assourdissant du côté des pouvoirs publics. Le rapport remis il y a deux ans au ministère de la Santé est pour le moment resté lettre morte, malgré une série de recommandations.

La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens semble dans les choux. Le plan national sur la santé environnementale paraît aussi patiner. L'usage des pesticides ne recule pas — certaines substances comme le glyphosate

ont même été réautorisées — et le règlement européen visant à interdire certains produits chimiques a été reporté *sine die*. Pendant ce temps, l'infertilité ne cesse de progresser, touchant désormais près de 3,3 millions de personnes en France.

En 2022, les deux chercheurs missionnés par le gouvernement invitaient également l'exécutif à redoubler d'efforts. « *Il en va non seulement de l'avenir des millions de couples français qui affrontent au quotidien des situations d'infertilité, mais aussi, à plus long terme, de la préservation de l'espèce humaine* », concluaient-ils. Espérons que le « grand plan » de M. Macron réponde enfin à cette alerte.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**